



## **Communauté de Communes de Sélestat**

### **PROCES-VERBAL**

de la réunion du Conseil de Communauté du 6 mai 2008  
(salle Sainte Barbe à Sélestat)

#### SEANCE N° 2

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Û convocation des membres titulaires et suppléants le 23 avril 2008
- Û affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Û publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - ⊖ Dernières Nouvelles d'Alsace
  - ⊖ L'Alsace

Monsieur Marcel BAUER, président, ouvre la séance à 19 heures en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

#### Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean-Claude HILBERT, Willy SCHWANDER et Patrick BARBIER, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Luc ADONETH, Olivier ECKERT, Stéphanie FREY, Benoît HEINRICH, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Michèle CLAVER, Jeanne-Marie WOTLING, Jean-Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Valérie ARBOGAST, Anne DESCHAMPS DELLENBACH, Jean Louis DONIUS, Robert ENGEL, Gaby KARL - SCHORN, Stéphane KLEIN, Marie-Anne KOENIG, Charles LEOPOLD, Geneviève MULLER-STEIN, Olivier PERNET, Emmanuel REINHEIMER, Guy RITTER, Jean François ROYER, Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Messieurs Jean Pierre HAAS et Christian OTTENWAELDER, délégués suppléants, en remplacement de membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Eric BRUNSTEIN, Bernard DORGLER, Michèle LITTY, Serge SCHUHLER, Jean Martin KIENTZ, Barbara LATHIERE, Sylvie HIRTZ, Maurice SUTTERLITTI, Armand KELLER, Fabienne ROTH, Christian FRECH, Marc HEIMBURGER, François WACH, Eric CONRAD, Odile RAPP-WEISS, Marc RUHLMANN, délégués suppléants.

#### Absents excusés :

Monsieur Jacques MEYER, vice-président, remplacé par Monsieur Jean-Pierre HAAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Jacques GOLDSTEIN, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Christian OTTENWAELDER, délégué suppléant

Monsieur Jean Louis STEINBERGER, délégué suppléant

Monsieur Roland LINCK, délégué suppléant

Monsieur Michel FREYDT, délégué suppléant

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Hervé HEITZ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Sélestat  
Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur Jean Régis VIALON, Trésorier

q q q q q q

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Willy SCHWANDER, délégué de la commune de Baldenheim, est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 16 avril 2008 a été transmis à chacun des délégués le 29 avril 2008.

Monsieur Michel FREYDT a fait remarquer qu'il n'était pas porté parmi les membres présents bien qu'il ait assisté à la réunion en qualité de délégué suppléant. Il convient donc d'enregistrer cette modification.

Cette observation étant prise en compte, le procès verbal de la séance du 16 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

q q q q q q

SOMMAIRE

I – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

AFFAIRES GENERALES

1. Délégation et représentation de la Communauté de Communes auprès de différents organismes .....	3
2. Election de la Commission d'Appel d'Offres .....	9
3. Composition des commissions de travail .....	10
4. Délégations données au bureau et au président .....	11
5. Indemnités des élus intercommunaux.....	14
6. Indemnités de conseil du trésorier.....	15

II – COMMUNICATION-DIVERS

1. Décisions du Président .....	16
---------------------------------	----

q q q q q q

# I – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

## AFFAIRES GENERALES

### Objet : Délégation et représentation de la Communauté de Communes auprès de différents organismes

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

#### ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (par élection)

- SCOT (syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa région)

La Communauté de Communes de Sélestat est représentée au Syndicat mixte pour le SCOT de Sélestat et sa région par 17 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il est procédé à l'élection des délégués.

- SCHWANDER Willy	BALDENHEIM
- GOLDSTEIN Jean-Jacques	CHATENOIS
- CARL Albert	CHATENOIS
- ANDREA Charles	DIEFFENTHAL
- KIENTZ Jean-Martin	EBERSHEIM
- MIGNOT Thierry	EBERSMUNSTER
- CLAVER Michèle	LA VANCELLE
- WEYH Francis	KINTZHEIM
- HILBERT Jean-Claude	MUSSIG
- BARBIER Patrick	MUTTERSCHOLTZ
- RISCH Claude	ORSCHWILLER
- BOESCH André	SCHERWILLER
- WACH François	SCHERWILLER
- BAUER Marcel	SELESTAT
- MEYER Jacques	SELESTAT
- RITTER Guy	SELESTAT
- KOENIG Marie-Anne	SELESTAT

ayant obtenu 38 suffrages sont désignés délégués titulaires au syndicat mixte pour le SCOT de Sélestat et sa région.

- HEINRICH Benoît	EBERSHEIM
- PIERREZ Jean-François	LA VANCELLE
- FUHRER Jean-Georges	MUSSIG
- DONIUS Jean-Claude	SELESTAT

ayant obtenu 38 suffrages sont désignés délégués suppléants au syndicat mixte pour le SCOT de Sélestat et sa région.

Monsieur BAUER informe les nouveaux délégués que l'installation du comité directeur du syndicat mixte du SCOT aura lieu le 14 mai. Les délégués sont invités à signaler leur éventuelle absence pour que les suppléants puissent se libérer, la question du quorum étant toujours importante. Un séminaire présentant la démarche du SCOT sera organisé le 4 juin.

\* \* \* \* \*

- SDEA (syndicat départemental de l'eau et de l'assainissement)

La Communauté de Communes de Sélestat est représentée au Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement par 11 délégués titulaires.

Il est procédé à l'élection des délégués.

- GOLDSTEIN Jean-Jacques	CHATENOIS
- ANDREA Charles	DIEFFENTHAL
- KIENTZ Jean Martin	EBERSHEIM
- HILBERT Jean Claude	MUSSIG
- LINCK Roland	MUTTERSCHOLTZ
- BAUER Marcel	SELESTAT
- MEYER Jacques	SELESTAT
- SCHENCK Gérard	SELESTAT
- ROMY Stéphane	SELESTAT
- DONIUS Jean-Claude	SELESTAT
- ENGEL Robert	SELESTAT

ayant obtenu 37 suffrages sont désignés délégués titulaires au SDEA (abstention de Monsieur KLEIN)

\* \* \* \* \*

- SMICTOM d'Alsace Centrale

La Communauté de Communes de Sélestat est représentée au Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères par 7 délégués titulaires.

Il est procédé à l'élection des délégués.

- OTTENWAELDER Christian	CHATENOIS
- HEINRICH Benoît	EBERSHEIM
- HILBERT Jean Claude	MUSSIG
- BRUNSWILLER Claude	SCHERWILLER
- PERNET Olivier	SELESTAT
- ROMY Stéphane	SELESTAT
- ROYER Jean-François	SELESTAT

ayant obtenu 37 suffrages sont désignés délégués titulaires au SMICTOM d'Alsace Centrale (abstention de Monsieur KLEIN).

\* \* \* \* \*

- SYMTESE

La Communauté de Communes de Sélestat est représentée au SYndicat Mixte pour le Traitement des Eaux de Sélestat et de ses Environs par 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Il est procédé à l'élection des délégués.

- SCHWANDER Willy	BALDENHEIM
- CARL Albert	CHATENOIS
- ANDREA Charles	DIEFFENTHAL
- KIENTZ Jean-Martin	EBERSHEIM
- BURCKEL Pascal	EBERSMUNSTER
- CLAVER Michèle	LA VANCELLE
- WEYH Francis	KINTZHEIM
- HILBERT Jean-Claude	MUSSIG
- LINCK Roland	MUTTERSCHOLTZ
- RISCH Claude	ORSCHWILLER
- BOESCH André	SCHERWILLER
- BAUER Marcel	SELESTAT

ayant obtenu 38 suffrages sont désignés délégués titulaires au SYMTESE.

- BURY Jean Luc
- GOLDSTEIN Jean-Jacques
- SCHUHLER Serge
- HEINRICH Benoît
- HIRTZ Sylvie
- STEINBERGER Jean Louis
- DANTZ Christian
- KELLER Armand
- FRECH Christian
- FREYDT Michel
- BRUNSCHWILLER Claude
- SCHENCK Gérard

- BALDENHEIM
- CHATENOIS
- DIEFFENTHAL
- EBERSHEIM
- EBERSMUNSTER
- LA VANCELLE
- KINTZHEIM
- MUSSIG
- MUTTERSCHOLTZ
- ORSCHWILLER
- SCHERWILLER
- SELESTAT

ayant obtenu 38 suffrages sont désignés délégués suppléants au SYMTESE.

\* \* \* \* \*

## ORGANISMES GENERAUX

- ADAC

Le président membre de droit + 2 membres

- REINHEIMER Emmanuel
- BARBIER Patrick

\* \* \* \* \*

- ADCF (assemblée des communautés de France)

1 représentant

- BAUER Marcel

\* \* \* \* \*

- CNAS

1 représentant des élus

- BAUER Marcel

\* \* \* \* \*

- FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies)

1 représentant des élus

- BAUER Marcel

\* \* \* \* \*

- IRCOD

1 représentant

- BAUER Marcel

Monsieur BAUER explique le travail de partenariat engagé avec deux communes du Cameroun, Sa'a et Ombessa. La présidence de l'IRCOD est assurée par Monsieur GIERSCH. Cet organisme célébrera son 20<sup>ème</sup> anniversaire le 7 juin prochain, à Sélestat, aux Tanzmatten.

## ORGANISMES A CARACTERE ECONOMIQUE (développement économique, emploi)

- Alsace Centrale Initiatives

1 représentant  
- MEYER Jacques

\* \* \* \* \*

- Association Tremplins

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

\* \* \* \* \*

- Mission Locale pour l'Emploi

1 représentant  
- REINHEIMER Emmanuel

\* \* \* \* \*

## ORGANISMES LIES AU TRANSPORT

- Système d'informations multimodales (comité de pilotage)

1 représentant  
- BOESCH André

\* \* \* \* \*

- Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

5 titulaires	+	5 suppléants
- LEOPOLD Charles		- MULLER Geneviève
- BOESCH André		- SIMLER Philippe
- WEYH Francis		- RISCH Claude
- SCHWANDER Willy		- ADONETH Luc
- BOUYER BAUMANN Myriam		- FUHRER Jean Georges

\* \* \* \* \*

- GART

1 représentant  
- BOESCH André

\* \* \* \* \*

## ORGANISMES LIES AU LOGEMENT

- Association Espérance

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

\* \* \* \* \*

- Association Paprika

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

Monsieur BAUER rappelle qu'il a tenu à ce que la Communauté de Communes de Sélestat soit partenaire de cette association dont le travail touche toutes les communes de la Communauté voire au-delà.

\* \* \* \* \*

- Association Trait d'Union

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

\* \* \* \* \*

- Comité départemental pour le logement des personnes défavorisées

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

\* \* \* \* \*

- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

1 représentant  
- SCHWANDER Willy

\* \* \* \* \*

- Plan départemental de l'habitat

1 titulaire + 1 suppléant  
- SCHWANDER Willy - ANDREA Charles

\* \* \* \* \*

## DIVERS

- Association des communes câblées du Bas-Rhin

2 titulaires + 2 suppléants  
- HILBERT Jean Claude - FUHRER Jean-Georges  
- ROMY Stéphane - HEINRICH Benoît

- ATILAC

3 titulaires + 3 suppléants  
- HILBERT Jean Claude - FUHRER Jean Georges  
- DONIUS Jean Claude - HEINRICH Benoît  
- ROMY Stéphane - WEISHART Stéphane

\* \* \* \* \*

- Conseil d'administration des collèges (1 titulaire)

Collège des Châteaux à Châtenois - RUHLMANN Bernard  
Collège Mentel à Sélestat - FUHRER Jean Georges (suppléant Patrick BARBIER)  
Collège B. Rhenanus à Sélestat - DONIUS Jean Claude

\* \* \* \* \*

- Commission Locale de l'Eau du SAGE

1 titulaire + 1 suppléant  
- ANDREA Charles - HEINRICH Benoît

\* \* \* \* \*

- Maison de la Nature

Président membre de droit  
+ 1 représentant  
- RISCH Claude

\* \* \* \* \*

- Foyer Saint Charles

1 représentant  
- BOUYER BAUMANN Myriam

\* \* \* \* \*

- Commission d'estimation des opérations mobilières

2 titulaires + 2 suppléants  
- CARL Albert - WEYH François  
- SCHENCK Gérard - HILBERT Jean-Claude

+ 3 à 5 représentants du monde agricole  
Messieurs Alexandre GENY et François KOHLER (Sélestat), Benoît HEINRICH (Ebersheim) et Bernard MARTIN (Scherwiller)

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces désignations étant opérées, Monsieur BAUER constate que le nouveau conseil est maintenant sur les rails, prêt à fonctionner dans les meilleures conditions.



# AFFAIRES GENERALES

## Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres

Rapport n° 2 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Pour les établissements publics de coopération intercommunale comptant en leur sein une commune de 3500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres, élue à la représentation proportionnelle, doit être composée de la façon suivante :

- le président ou son représentant
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, doivent être élus selon les mêmes modalités.

Une liste de candidats est proposée par le Bureau :

### Titulaires

- ANDREA Charles
- SCHENCK Gérard
- ROMY Stéphane
- WEYH Francis
- DONIUS Jean Claude

### Suppléants

- RISCH Claude
- SCHWANDER Willy
- GOLDSTEIN Jean-Jacques
- BOESCH André
- ARBOGAST Valérie

Le Président sera représenté par Monsieur Benoît HEINRICH.

Le Conseil de Communauté,

ELIT à l'unanimité les délégués suivants pour composer la commission d'appel d'offres.

### Titulaires

- ANDREA Charles
- SCHENCK Gérard
- ROMY Stéphane
- WEYH Francis
- DONIUS Jean Claude

### Suppléants

- RISCH Claude
- SCHWANDER Willy
- GOLDSTEIN Jean-Jacques
- BOESCH André
- ARBOGAST Valérie

Le Président sera représenté par Monsieur Benoît HEINRICH.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



# AFFAIRES GENERALES

## Objet : Composition des commissions de travail

Rapport n° 3 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Les commissions de travail sont organisées selon les délégations données aux 11 vice-présidents.

Il est précisé que le président de la Communauté de Communes de Sélestat et les maires sont membres de droit de chacune des commissions.

Sur proposition des communes les commissions sont ainsi composées (détail des compositions des commissions en pièces jointes) :

### Culture, tourisme, éducation à l'environnement :

- Médiathèque intercommunale et réseau
- Développement touristique
- Education à l'environnement

### Développement économique :

- Parcs d'activités
- Ateliers relais
- Pépinière d'entreprises
- Animations économiques

### Assainissement :

- Assainissement des eaux usées

### Développement sportif :

- Gestion des équipements existants
- Nouveaux programmes de construction

### Finances :

- Finances
- Redevance ordures ménagères

### Hydraulique :

- Hydraulique fluviale
- Construction de la Maison de la Nature

### Transports :

- Transports publics
- Réseau des pistes cyclables

### Moyens généraux, communication :

- Fonctionnement du siège
- Assurances
- Communication : journal, site internet
- Câble, Piérisel TV
- SIG
- Concession électricité

### Enfance Jeunesse :

- Accueil collectif petite enfance
- Relais Assistants Maternels
- Périscolaire
- Animation jeunesse

### Logement :

- Programme Local de l'Habitat
- OPAH
- Aire des gens du voyage et lotissement des champs

### Développement intercommunal :

- Contrat d'objectifs
- Contrat de territoire
- Mise en commun, mutualisation de moyens
- Relations SCOT
- Relations ADAC
- Equipements supracommunautaires (fourrière)

Monsieur BAUER précise que des modifications peuvent encore être apportées. Il convient alors d'en informer l'assemblée plénière.

Monsieur KLEIN remarque qu'il n'y a pas eu de concertation au sein de la ville de Sélestat avec les membres de l'opposition. A sa demande, Monsieur KLEIN participera aux commissions suivantes :

- Ø développement économique
- Ø transports
- Ø enfance jeunesse
- Ø développement intercommunal

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **AFFAIRES GENERALES**

### objet : Délégations données au bureau et au président

Rapport n° 4 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Le code général des collectivités territoriales (art. L. 5211.10) donne la possibilité à l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale de déléguer certaines attributions au président ou au bureau, à l'exception de :

- s vote du budget, taux ou tarifs des taxes et redevances
- s compte administratif
- s statuts
- s adhésion à un établissement public
- s délégation de gestion de service public
- s orientation en matière d'aménagement de l'espace, communautaire, d'équilibre social, de politique de la ville.

De façon à alléger l'ordre du jour déjà très chargé des conseils de communauté et de garantir une efficacité plus grande dans la gestion des affaires courantes, des délégations ont ainsi été par le passé consenties au président et au bureau.

Ces délégations pourraient être à la fois précisées dans certains cas pour une meilleure sécurité juridique et étendues à quelques points nouveaux.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur proposition unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

DE DONNER délégation, selon l'article L. 5211.10 du C.G.C.T., des attributions suivantes, au président d'une part, au bureau d'autre part :

### Délégation de pouvoirs au BUREAU

- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les différents tarifs applicables à la médiathèque, pour le transport collectif en bus
- décider de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jusqu'à une valeur de 2 000€ par créancier,
- réaliser, dans les limites de l'estimation des Domaines, toutes les procédures légales et réglementaires conduisant à l'acquisition amiable ou non des propriétés nécessaires à des œuvres communautaires,
- approuver des conventions de répartition financière d'actions entre plusieurs communautés de communes pour des engagements inférieurs à 4 000 €,
- de conclure les conventions de travaux et d'occupation et passer les actes notariés avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages divers
- de conclure les conventions de servitude et passer les actes notariés consécutifs avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages divers
- de fixer les indemnités à verser aux propriétaires ou exploitants passant outre les barèmes forfaitaires départementaux.

### Délégation de pouvoirs au Président

- engager les dépenses imprévues et charges exceptionnelles dans la limite des crédits globalement disponibles à la section de fonctionnement,
- souscrire des ouvertures de crédit pour un montant maximum de 3 000 000 € par ouverture,
- sortir de l'actif les biens renouvelables de plus de 5 ans
- souscrire les abonnements, les contrats d'entretien, de maintenance, de contrôle périodique
- passer les contrats de transport scolaire et les avenants,
- passer les contrats d'assurance,

- signer les contrats de contrôle technique, de coordination sécurité protection santé, d'assistance et de conduite d'opération, de travaux topographiques, de bornage, d'arpentage, lorsque les montants engagés sont inférieurs au seuil de passation des marchés
- signer les contrats de prise en location de matériel et de véhicule,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- prendre toutes les initiatives et mesures conservatoires nécessaires dans toutes les actions en défense (référé, expertise, contre-expertise...),
- accepter les indemnités versées par les compagnies d'assurance suite à des sinistres,
- conclure les conventions passées à l'occasion de la formation du personnel,
- conclure les conventions de déversement à passer avec les industriels pour les rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement,
- sortir de l'inventaire de la médiathèque intercommunale et autoriser la destruction des documents devenus indisponibles ou inutilisables,
- fixer les conditions et les caractéristiques essentielles des ventes des terrains viabilisés du PAEI du Giessen à Scherwiller – Châtenois,
- de fixer les indemnités à verser aux propriétaires ou exploitants selon les barèmes forfaitaires départementaux ou selon la marge brute réelle de la comptabilité de l'exploitation, et de passer les conventions à intervenir ou baux ruraux,
- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à leur gestion y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation s'exerce annuellement dans la limite du montant des emprunts inscrit au budget. Les contrats de prêt peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
  - la faculté d'opter parmi plusieurs taux d'intérêts différents et de modifier le choix initial pendant la période d'amortissement,
  - la possibilité de modifier la périodicité, le profil de remboursement et la durée du prêt, de procéder à des remboursements anticipés à des différés d'amortissement,
  - la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation
 Le Président peut conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques énoncées ci-dessus.

Toutes les décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation doivent faire l'objet d'une information du Conseil de Communauté dès sa plus proche réunion

Monsieur BAUER ajoute que ce mode de fonctionnement permet aux services de la Communauté de Communes d'être plus réactifs. Les délégations données sont les mêmes que lors de la précédente mandature.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



# AFFAIRES GENERALES

## Objet : Indemnités des élus intercommunaux

Rapport n° 5 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

### 1 - Indemnités des élus membres du Bureau

Conformément au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 les indemnités maximales susceptibles d'être versées aux présidents et vice-présidents des établissements intercommunaux, sont établies par référence à une grille prévoyant un pourcentage selon la tranche de population concernée auquel s'applique le montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

La Communauté de Communes de Sélestat s'inscrit dans une tranche de population entre 20 000 à 49 999 habitants. Les taux théoriquement applicables au maximum sont :

Pour l'indemnité du président	Pour l'indemnité des vice-présidents
67,5 % de l'IB 1015 soit	24,73 % de l'IB 1015 soit
2525, 35 euros par mois	925, 21 euros par mois

Il est proposé de fixer les montants versés au président et aux vice-présidents de la manière suivante :

indemnité du président	indemnité des vice-présidents
67,5 % X 80 % soit 54 % de l'IB 1015	24,73 % X 80 % soit 19, 78 % de l'IB 1015
2 020,27 euros par mois	740, 02 euros par mois

Les taux proposés s'établissent à 20 % sous le plafond autorisé.

Ces indemnités sont assujetties à la CSG (2,40 % +5,10 %), au RDS (0,5 %), ainsi qu'à des cotisations de retraite complémentaire (2,25 % tranche A, 5,95 % tranche B le cas échéant). Une affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale est par ailleurs prévue pour certains élus qui auraient cessé toute activité professionnelle dans l'exercice de leur mandat (cotisations en sus : part ouvrière de 9,20 % maladie, vieillesse, part patronale 23 %, maladie-solidarité, vieillesse).

Monsieur BAUER précise que le montant perçu est inférieur d'environ 20% au montant brut.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur proposition unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

DE FIXER les taux des indemnités prévues par le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 à :

- pour le président : 54 % de l'indice brut 1015
- pour les vice-présidents : 19, 78 % de l'indice brut 1015,

ce, à compter du 17 avril 2008.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

## 2 – Compensation financière des autres membres délégués

Le versement d'une indemnité aux membres élus d'un établissement de coopération intercommunale, autres que le président ou les vice-présidents, n'est pas prévu par la loi.

Seule, une disposition (Art 2123-3 du C.G.C.T.) prévoit que les élus salariés, non bénéficiaires d'indemnités de fonction, peuvent percevoir une compensation financière s'ils justifient d'une perte de revenu à l'occasion de leur participation aux réunions où ils ont été désignés pour représenter leur commune. Cette compensation est limitée à 72 heures par élu et par an et est indemnisée, au plus, sur la base de 1,5 fois le SMIC horaire.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur proposition unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur ces dispositions.

DE DECIDER de compenser les pertes de revenus subies éventuellement par les élus salariés, non bénéficiaires d'indemnités de fonction, du fait de leur participation aux réunions de travail de la Communauté de Communes, dans la limite autorisée par la loi.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **AFFAIRES GENERALES**

### Objet : Indemnités de conseil du trésorier

Rapport n° 6 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Le décret du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 décembre 1983 décrivent les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux comptables du trésor exerçant des fonctions de receveur.

L'indemnité de conseil qui peut être attribuée doit faire l'objet d'une décision par l'assemblée délibérante à chaque renouvellement de mandat ou lors d'un changement de percepteur. C'est M. VIALON qui exerce actuellement les fonctions de trésorier de la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Sur la base de modalités de calcul qui s'appliquent par tranche, selon les barèmes en vigueur, à la moyenne des dépenses constatées sur les 3 dernières années, un taux maximum a toujours été retenu pour cette indemnité.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur proposition unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur ces dispositions

DE DECIDER d'attribuer l'indemnité de conseil, à son taux maximum, au trésorier de la Communauté de Commune de Sélestat.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## IV – COMMUNICATION ET DIVERS

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

### Décisions du Président :

- Transport : marché de réalisation du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau du TIS (décision n° 2008-03 du 3 mars 2008)
- Affaires générales : marché de fourniture d'un logiciel SIG (décision n° 2008-04 du 5 mars 2008)
- Affaires générales : marché pour le bulletin de la Communauté de Communes de Sélestat (décision n° 2008-05 du 11 mars 2008)
- Assainissement : marché de travaux assainissement pluvial abords de l'Eglise à Scherwiller (décision n° 2008-06 du 11 mars 2008)
- Affaires générales : marché de fourniture de matériel informatique SIG (décision n° 2008-07 du 14 mars 2008).
- Affaires générales : assistance juridique (décision n° 2008-08 du 11 mars 2008)
- Finances : contrat de crédit de trésorerie (décision n° 2008-09 du 18 mars 2008)
- Finances : contrat de crédit de trésorerie (décision n° 2008-10 du 18 mars 2008)
- Pistes cyclables : marché de travaux piste cyclable Scherwiller-Kientzville – avenant 1 (décision 2008-11 du 25 mars 2008)
- Finances : réaménagement d'un contrat de prêt (décision n° 2008-12 du 27 mars 2008)
- Hydraulique fluviale : protection contre les crues : établissement des dossiers de demande d'autorisations (décision n° 2008-13 du 1<sup>er</sup> avril 2008)
- Développement économique : PAEI Giessen – vente d'un terrain équipé (décision n° 2008-14 du 10 avril 2008)
- Affaires générales : action de formation pour le personnel de la Communauté de Communes (décision n° 2008-15 du 8 avril 2008)
- Solidarité : marché d'entretien et de nettoyage aire d'accueil des gens du voyage (décision n° 2008-16 du 14 avril 2008)
- Pistes cyclables : marché d'entretien et de nettoyage des pistes cyclables (décision n° 2008-17 du 14 avril 2008)
- Développement économique : marché d'entretien et de nettoyage PAIE Giessen (décision n° 2008-18 du 14 avril 2008)
- Affaires générales : assistance juridique (décision n° 2008-19 du 16 avril 2008)

q q q q q q

.../...

Monsieur BAUER annonce que la visite des deux chantiers importants, celui du Parc d'Activités Economiques Intercommunal du Giessen à Scherwiller-Châtenois et celui de la Maison de la Nature à Muttersholtz, est programmée le samedi 14 juin à partir de 10h15. L'ensemble des délégués est invité à cette visite.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Monsieur BAUER lève la séance à 20 heures 30.

Willy SCHWANDER  
Vice-Président

Marcel BAUER  
Président